

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 26 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Maisoncelles-du-Maine le trois décembre deux mil vingt à vingt heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Remboursement des frais kilométriques des agents communaux pour l'année 2020
- 2 - Rémunération agent recenseur
- 3 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de 2004-2020
- 4 - Modification bail emphytéotique Mayenne Habitat
- 5 - Maîtrise d'œuvre bâtiment terrain de foot
- 6 - Demande de subvention auprès de la FFF
- 7 - Demande d'accès terrain 2 rue de Bretagne
- 8 - Mobilier cuisine salle polyvalente
- 9 - Rapport suite à l'enquête publique du PLUi
- 10 - Maîtrise d'œuvre du futur lotissement
- 11 - Sauvegarde des données informatiques
- 12 - Comptes R.P.I.
- 13 - Rapport du conseil d'école
- 14 - Décision modificative

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 03 DÉCEMBRE 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, trois décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Michel BOURGEOIS, Maire.

Etaient présents : M. Michel BOURGEOIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, Mme Tatiana DAUVEL, M. Baptiste SOUTON, M. Kévin GAUDRON, M. François BERSON, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Etaient absents excusés : M. Gabriel DRONY, M. Grégory SESBOUÉ, Mme Lauriane CAUCHON

Secrétaire de séance : M. Kévin GAUDRON

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 05 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

1 - REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMÉTRIQUES DES AGENTS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2020

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal décident d'allouer à l'agent administratif, les indemnités kilométriques pour les besoins du service, sur les bases de la tarification en vigueur : 0.29 euros/km pour 272 km soit la somme de 78.88 euros et autorisent Monsieur le Maire à effectuer ce règlement.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal décident d'allouer à l'agent technique, les indemnités kilométriques pour les besoins du service, sur les bases de la tarification en vigueur : 0.29 euros/km pour 527 km soit la somme de 152.83 euros et autorisent Monsieur le Maire à effectuer ce règlement.

2 - RÉMUNÉRATION AGENT RECENSEUR

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission Nationale d'Evaluation du Recensement (CNERP), l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022. (Information récente reçue après envoi des convocations pour la réunion de conseil).

3 - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE 2004-2020

Monsieur le Maire présente le rapport des travaux de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de 2004-2020 transmis par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport du CLECT

4 - MODIFICATION BAIL EMPHYTÉOTIQUE MAYENNE HABITAT

La commune de Maisoncelles-du-Maine a mis à disposition de Mayenne Habitat, par bail emphytéotique du 17/12/1993, un terrain classé section C numéro 742-778 sur lequel ils ont construit 3 logements locatifs individuels.

Depuis de nombreuses années, l'organisme favorise le parcours résidentiel de ses locataires en leur permettant d'acheter leur logement. Les locataires du 5 impasse des Merisiers désirent se porter acquéreurs du pavillon qu'ils occupent.

Afin de leur donner cette possibilité, Mayenne Habitat souhaiterait récupérer la pleine propriété de ce terrain. Il propose à la commune de verser une indemnité de résiliation d'un montant de 7 356.00€ (soit 3 x 2 452.00€ ; chiffre correspondant au montant versé aux communes lors d'une vente d'un logement lorsque le terrain avait l'objet d'une cession gratuite). Les frais de notaire seraient pris en charge par Mayenne Habitat. C'est pourquoi Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil Municipal de résilier par anticipation dudit bail et de percevoir cette indemnité résiliation d'un montant de 7 356,00€.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT de résilier par anticipation le bail emphytéotique pour les trois logements de l'impasse des Merisiers
- ACCEPTENT l'indemnisation des 3 logements à hauteur de 7 356.00€
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

5 - MAÎTRISE D'ŒUVRE BÂTIMENT TERRAIN DE FOOT

Monsieur le Maire a contacté trois architectes pour connaître le coût des honoraires pour une mission complète de maîtrise d'œuvre (phases esquisse, dossier de consultation et suivi de travaux) concernant le projet de la création d'une salle de convivialité attenante aux vestiaires de football. Le conseil décide de retenir l'entreprise la moins disant : Architecte Anthony MORIN pour un montant de 7 500.00€HT.

Après en avoir délibéré (11 POUR et 1 CONTRE), le conseil municipal accepte de retenir l'architecte Anthony MORIN pour un montant de 7 500.00€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FFF

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que l'on sollicite une subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la création d'un club house attenante aux vestiaires de football.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- DÉCIDENT de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football concernant le projet de la création d'un club house
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant

7 - DEMANDE D'ACCES TERRAIN 2 RUE DE BRETAGNE

Suite à la dernière réunion, Monsieur le Maire a transmis la décision du conseil à Madame MOUTIER-BESCHER pour une éventuelle sortie du côté du lotissement des châtaigniers de son terrain prénommé « Le Jardin ».

Mme MOUTIER-BESCHER ne souhaite pas cette sortie. Elle a donc pris rendez-vous avec Monsieur le Maire pour lui soumettre une proposition. Elle souhaiterait que la sortie se fasse en limite de propriété de la parcelle côté rue de Bretagne.

Après renseignements pris auprès du Conseil Départemental, une sortie est possible à l'endroit demandé à condition que les deux places de stationnement soit à l'intérieur de la future parcelle. Par ailleurs, il faudra mentionner aux futurs acquéreurs et à Mme MOUTIER-BESCHER que la reprise de voirie sera à leur charge.

Après en avoir délibéré (10 POUR, 1 CONTRE, 1 ABSTENTION), le conseil municipal :

- ACCEPTE la sortie en limite de propriété côté rue de Bretagne
- DEMANDE que les deux places de stationnement obligatoires soient à l'intérieur de la future parcelle.
- DEMANDE que la reprise de voirie soit à la charge des futurs acquéreurs ou de la propriétaire actuelle
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant

8 - MOBILIER CUISINE SALLE POLYVALENTE

Lors de la dernière réunion de conseil, Monsieur le Maire émettait le souhait d'acheter une table et deux étagères en inox pour la cuisine de la salle polyvalente.

Après plusieurs devis et après renseignements sur les différentes sociétés de vente de mobilier pour cuisine professionnelle, l'entreprise Henri Julien nous propose un devis pour un montant total de 636.00€HT (une table de travail et deux étagères tubulaire inox).

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil acceptent l'achat d'une table et deux étagères inox pour la cuisine de la salle polyvalente pour un montant de 636.00€HT et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

9 - RAPPORT SUITE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLUi

L'enquête publique concernant l'élaboration de notre PLUi s'est déroulée du 3 octobre au 4 novembre 2020. La commission d'enquête a rendu son rapport le mardi 10 novembre, faisant ainsi la synthèse des 150 contributions déposées auxquelles elle a ajouté plusieurs questions complémentaires. Monsieur le Maire devait donner un avis sur la dizaine de contributions portant sur la commune de Maisoncelles-du-Maine avant le vendredi 29 novembre. Il a donc fait un résumé des avis qu'il a transmis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et principalement sur celui de l'extension de la carrière. Afin de finaliser les réponses aux contributions de l'enquête publique et aux questions des commissaires enquêteurs, Monsieur le Maire assistera à une réunion à la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez le lundi 7 décembre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale que la réunion de comité de suivi, qui devait avoir lieu le 1^{er} décembre, a été reportée ultérieurement.

Enfin, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur BAGLIONE à la Mairie afin d'évoquer la réhabilitation des bâtiments du Mesnil ainsi que de la future extension.

10 - MAÎTRISE D'ŒUVRE DU FUTUR LOTISSEMENT

Monsieur le Maire a rencontré Jérôme CRIBIER, directeur des services techniques de la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez pour aborder le sujet d'une demande de consultation pour la maîtrise d'œuvre du futur lotissement. En effet, la Communauté de Communes met à disposition les services techniques pour la rédaction du dossier de consultation des maîtres d'œuvre, de l'analyse des offres et l'assistance à la passation des contrats de maîtrise d'œuvre. En contrepartie, la commune s'engage à rembourser les charges de fonctionnement incluant les charges de personnel et à signer une convention. Il a été estimé à environ 28 heures dont 4 gratuites soit un montant total estimé de 984.00€.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- ACCEPTENT de signer la convention de service partage avec la Communauté de Communes du Pays Meslay-Grez pour l'aménagement du lotissement à l'est du bourg
- ACCEPTENT le coût de l'intervention estimé à 984.00€.

11 - SAUVEGARDE DES DONNÉES INFORMATIQUES

Un devis a été demandé auprès de notre prestataire informatique pour la sauvegarde des données sur un disque dur interne ainsi qu'un abonnement cloud professionnel stockage 1TO données chiffrées 10€/mois TTC. Le total de cette intervention reviendrait à 394.96€TTC.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à la signature de ce devis d'un montant de 394.96€TTC auprès du prestataire informatique ALT INFORMATIQUE et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

12 - COMPTES R.P.I.

Les commissions scolaires des deux communes se sont rencontrées à plusieurs reprises pour l'élaboration de la nouvelle convention des comptes R.P.I.

Les deux communes décident de prendre en compte les critères suivants :

- La somme des charges des 4 structures (garderie, cantine dans les 2 communes, l'ATSEM de l'école maternelle) sera répartie pour 50% en fonction de la population INSEE de chaque commune
- La répartition selon fréquentation pour 50% selon les charges du personnel de ces 4 structures (pour la garderie, y est inclus un forfait de 900€ pour la gestion administrative et la minoration de la participation des familles). La répartition dans ces 4 structures qui se fera en fonction du nombre d'enfants de chaque commune qui fréquente ces différentes structures.

En conclusion, après répartition suivant la convention, le récapitulatif se solde pour une somme due par la commune du Bignon-du-Maine à celle de Maisoncelles-du-Maine d'un montant de 4 804.37€ pour l'année scolaire 2019/2020. Cette convention est reconductible pour l'année scolaire 2020/2021.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent le montant de 4 804.37€ et autorisent M. le Maire à établir le titre afin de percevoir cette somme.

13 - RAPPORT DU CONSEIL D'ÉCOLE

L'adjointe à la commission scolaire a donné un compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le lundi 23 novembre 2020. Il a été évoqué la mise en place du nouveau protocole de la COVID avec port du masque dès l'âge de 6 ans, d'une baisse légère des effectifs pour la rentrée prochaine laissant présager une fermeture d'une classe, des activités diverses proposées par les enseignants. Malheureusement, certaines activités sont annulées dues à la COVID (séances de piscine) et certaines comme les classes transplantées sont en attente selon l'évolution de la situation sanitaire.

Monsieur le Maire a ensuite repris la parole pour parler de sa rencontre avec le maire du Bignon-du-Maine et l'inspectrice académique pour aborder le sujet de la probable fermeture de classe. Aucune décision pour le moment n'a été prise pour dire sur quelle école pourrait avoir lieu la fermeture. Sans accord des 2 municipalités, la décision finale sera prise par l'académie. De futures discussions sont programmées début 2021.

14 - DÉCISION MODIFICATIVE

Les indemnités des élus, notamment celles des adjoints, ont été réévaluées courant de l'année 2020 et les crédits ne seront pas suffisants dans le budget communal :

Section de fonctionnement

| Opération/article | Dépenses | Recettes |
|-------------------|--------------------|-------------|
| 020 | Dépenses imprévues | |
| | + 7 508.00€ | |
| 6531 | Indemnités | |
| | - 7 508.00€ | |
| Pour mémoire BP | 333 245.00€ | 333 245.00€ |
| Total DM n°1 | 0.00€ | 0.00€ |
| TOTAL BUDGET | 341 366.09€ | 341 366.09€ |

QUESTIONS DIVERSES

1 - Vœux

Au regard de la situation sanitaire, les vœux du maire pour l'année 2021 sont annulés.

2 - Pot du personnel

Au regard de la situation sanitaire, la rencontre entre le personnel et les élus pour fêter les fêtes de fin d'année sont annulées.

3 - Cadeaux pour les aînés

Monsieur le Maire émet le souhait d'offrir un cadeau à nos aînés (plus de 80 ans) pour ces fêtes de fin d'année.

4 - Calendrier des Pompiers

Au regard de la situation sanitaire, les pompiers ne feront pas leur tournée habituelle auprès des administrés pour la distribution des calendriers. Ils proposent d'effectuer une permanence les 05 et 06 décembre de 10h00 à 12h00 soit sur la placette de l'église, soit sous le préau si les conditions météorologiques ne sont pas bonnes.

5 - Commission communication

M. Philippe PLU a assisté à une réunion à la Communauté de Communes sur la Communication pour la mise en place de l'application Intramuros sur tout le territoire. Cette application serait gérée par la Communauté de Communes mais également par la municipalité.

Séance levée à 23h00

Prochaine réunion de conseil :

- Jeudi 21 janvier 2021 à 20h00
- Jeudi 18 février 2021 à 20h00
- Jeudi 18 mars 2021 à 20h00